

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 034-263400194-20260212-484-DE

S²LOW



Séance du 11 février 2026,

L'an deux mille-vingt-six et le 11 février à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 484

Objet :

EPRD 2025 – décision modificative n°2.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Marie Pierre DELCROIX, Marie THOMANN, Damien ALIBERT,

Représentés : Marc PIMPETERRE donne procuration à Gaëlle LEVEQUE

Non représentés : Magali STADLER, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Michel PANIS, Laurent MAITRE,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'Action Sociales et des Familles

Vu la décision tarifaire n°21556 portant modification pour 2025 de la dotation soins de l'EHPAD l'écureuil ;

Vu la notification budgétaire n°2 du 3 décembre 2025 ;

Vu les dépassements de crédits et les recettes complémentaires

Il conviendrait de prendre une décision modificative telle que présentée ci-après :

Intitulé	Compte	Programme	Montant
Fournitures d'atelier	60623	01	3 128,32
Informatique	61351	01	4 248,32
Autres matériels et outillages	61558	01	3 190,84
Informatique	61561	01	6 367,03
Prestations d'informatique à l'extérieur	6284	01	1 444,56
Autres	6288	05	42 132,54
Autres impôts, taxes et versements	637	01	489,24
Complément de traitement indiciaire	641182	02	20 010,72
Rémunération principale	64131	02	55 810,88
Complément de traitement indiciaire	641382	02	7 607,57
Rémunération principale	64151	02	34 472,51
Quote-parts réalisées dans un GCSMS	6551	03	10 683,34
Fonctionnement DÉPENSES			189 585,87
Remboursements sur rémunérations	6419	01	6 488,80
Remboursements sur charges de sécurité	6459	01	1 278,00
Prestations délivrées aux usagers	7085	01	3 934,36
Hébergement permanent des résidents	735111	03	102 424,24
Hébergement permanent des résidents	7352121	02	26 160,78
Autres	7488	05	42 132,54
Autres produits divers de gestion courante	7588	01	7 167,15
Fonctionnement RECETTES			189 585,87

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :**DECIDE** de valider la modification de l'EPRD 2025 telle que présenté ci-dessous :

Intitulé	Compte	Programme	Montant
Fournitures d'atelier	60623	01	3 128,32
Informatique	61351	01	4 248,32
Autres matériels et outillages	61558	01	3 190,84
Informatique	61561	01	6 367,03
Prestations d'informatique à l'extérieur	6284	01	1 444,56
Autres	6288	01	42 132,54
Autres impôts, taxes et versements	637	01	489,24
Complément de traitement indiciaire	641182	02	20 010,72
Rémunération principale	64131	02	55 810,88
Complément de traitement indiciaire	641382	02	7 607,57
Rémunération principale	64151	02	34 472,51
Quote-parts réalisées dans un GCSMS	6551	03	10 683,34
Fonctionnement DÉPENSES			189 585,87
Remboursements sur rémunérations	6419	01	6 488,80
Remboursements sur charges de sécurité	6459	01	1 278,00
Prestations délivrées aux usagers	7085	01	3 934,36
Hébergement permanent des résidents	735111	03	102 424,24
Hébergement permanent des résidents	7352121	02	26 160,78
Autres	7488	05	42 132,54
Autres produits divers de gestion courante	7588	01	7 167,15
Fonctionnement RECETTES			189 585,87

AUTORISE Monsieur le Directeur à déposer la décision modificative sur la plateforme de la CNSA**AUTORISE** Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**CHARGE** Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à transmettre la présente délibération au Représentant de l'Etat.**CHARGE** Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS de veiller à la bonne exécution de cette délibération.Fait à Lodève le 12 février 2026
Pour copie conformeLa présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE
Par délégation la Vice-présidente

Monique GALEOTE

